



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT #313-75-2016

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 décembre 2016, le conseil a adopté le règlement numéro 313-75-2016, règlement modifiant le règlement numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier et ajouter une définition et d'ajouter des dispositions concernant l'implantation d'un chenil ou d'une chatterie dans les zones où l'usage est autorisé.
- 2- Le certificat de conformité du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 3 février 2017.
- 3- Le règlement numéro 313-75-2016 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER  
deux mille dix-sept.**

Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

M. Pascal Blais